



15 MARS 2020

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA COVID-19 - NUMÉRO 2

WWW.FSSS.QC.CA

COVID-19 : SERVICES DE GARDE ET AUTRES

La FSSS-CSN continue de suivre de près les développements pour faire face au COVID-19. Nous souhaitons apporter notre contribution pour que les mesures annoncées par le gouvernement Legault permettent de freiner la courbe et respectent les droits du personnel du réseau.

Services de garde d'urgence pour le personnel du réseau

Les travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux pourront continuer d'utiliser le réseau des services de garde. L'[annonce](#) a été faite par les ministres de la Famille et de l'Éducation le 15 mars.

Des services de garde pour qui ?

Les parents travaillant dans les services essentiels (santé et services sociaux, préhospitalier, policiers, pompiers et agents correctionnels) et celles et ceux qui travaillent dans ces services de garde sont les seuls qui pourront utiliser le réseau des services de garde éducatifs pour les deux prochaines semaines.

Le gouvernement paiera la contribution parentale ainsi que la subvention aux services de garde pour cette période.

Milieu de garde

Les parents n'ayant pas de place dans un service de garde pourront en obtenir une pour la période visée. Vous pouvez consulter le [localisateur](#) ou vous pouvez téléphoner au 1 855 336-8568 pour avoir plus d'informations.

Pour ceux qui fréquentent déjà un service de garde, ils peuvent continuer de l'utiliser selon l'horaire et les conditions habituels.

Milieu scolaire

Si votre enfant fréquente le milieu scolaire (4 à 13 ans), des services de garde d'urgence seront ouverts dans certaines écoles.

Information et inscription aux [services de garde d'urgence en milieu scolaire](#).

Consultez la [liste des établissements ouverts](#), pour faciliter la sélection de votre service de garde d'urgence.

Négociation et COVID-19

Le 15 mars, la CSN et des organisations syndicales du secteur public ont rencontré le premier ministre et le président du Conseil du trésor sur la négociation et le coronavirus.

Les « anges gardiens » seront au rendez-vous, solidaires avec l'ensemble de la population. Les organisations syndicales et le Conseil du trésor ont convenu de suspendre les négociations jusqu'au 5 avril.

Nous avons indiqué au gouvernement que nous nous attendons à ce qu'il soutienne les travailleuses et les travailleurs dans leurs efforts. Cette reconnaissance doit se traduire concrètement, notamment en s'assurant que la crise n'ait pas un poids financier sur le personnel et en maintenant les primes et montants forfaitaires au-delà du 30 mars, date prévue de leur échéance.

Il faut continuer de renforcer les canaux de communication dans tous les secteurs et à tous les niveaux, tant au national qu'au local. Nous avons aussi insisté sur l'importance d'une coordination des messages envoyés sur le terrain afin d'assurer une cohérence dans les informations qui circuleront.

État d'urgence sanitaire

Le 14 mars, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire. Cette mesure est en vigueur pour une période de 10 jours et permettra notamment au gouvernement d'effectuer des achats sans appel d'offre et de rappeler des infirmières retraitées en éliminant des procédures administratives.

Visite dans les CHSLD et les hôpitaux

À compter du 14 mars 2020, les visites régulières dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial et les résidences privées pour aînés seront interdites afin de protéger les personnes les plus vulnérables et le personnel du réseau.

Se tenir informés en temps réel

Dans les prochaines semaines, il sera primordial d'avoir l'information le plus rapidement possible. Pour y arriver, voici plusieurs liens importants.

- Suivre notre [page Facebook](#)
- Site Internet de la [CSN](#)
- Site Internet de la [FSSS-CSN](#)
- [Portail du gouvernement du Québec](#)

Toute question peut nous être acheminée par courriel à l'adresse suivante : coronavirus@csn.qc.ca. Merci de nous indiquer votre titre d'emploi, le nom de votre syndicat ou de votre employeur ainsi qu'une façon de communiquer avec vous. Nous tenterons d'y répondre dans les meilleurs délais.